

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **5 juin 2026** à **19h00**

<i>N° délibération</i> <b>D2026-05-04</b>	<i>Date de convocation</i> <b>1<sup>er</sup> juin 2026</b>	<i>Date d'affichage</i> <b>1<sup>er</sup> juin 2026</b>
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> <b>15</b>	<i>Présents</i> <b>14</b>	<i>Absent exc.</i> <b>1</b>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i> <b>15</b>

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	Mme PIERSON Anne-Sophie
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	M. ARCHEN Alan
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. MULLER Lucas
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	

<i>Était absent excusé</i>	
M. EHL Nicolas	Pouvoir M. ARCHEN Alan

Objet : **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

**VU** l'article 1650 du Code Général des Impôts instituant que dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

**VU** l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifiant les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

**CONSIDERANT** que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

**CONSIDERANT** que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

**CONSIDERANT** que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

**CONSIDERANT** que la liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

**CONSIDERANT** que les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires

Gilles POINSIGNON, Dominique LUBNAU, Carole PECYNA, Sonia MARTIGNON, Julien FAURE, Florian BELLOY, Philippe BOULANGE, Audrey GARBE, Alexandra CHERRIER, Jean-Claude ROCQ, Nicolas EHL, Alan ARCHEN

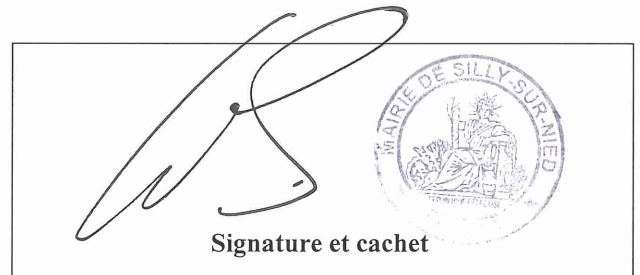
Les commissaires suppléants

CHATON Bénédicte, PINTO Nathalie, TOUSSAINT Grégory, PIERSON Anne-Sophie, MULLER Lucas, MULLER Jean-Marie, GIRARD Guy, DAUMAIL Martine, BONNIN Sandra, MAMDY Bertrand, GARBE Jean-Luc, WITZ Hervé

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Fait à Silly-sur-Nied, le 5 juin 2026  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet